



Conseil d'administration du 17 septembre 2020

Délibération n° 2020/28

Objet : Approbation de la demande d'exonération de loyer de deux mois concernant la partie commerciale de la Boulangerie de Monsieur et Madame Tirel à Beaulieu sous-la-Roche

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,

Vu la convention de maîtrise foncière en vue de réaliser un projet de renouvellement urbain approuvée par le Conseil d'Administration du 21 février 2019,

Vu la demande d'exonération de loyer concernant la partie commerciale (boulangerie) des locaux occupés par Monsieur et Madame Tirel,

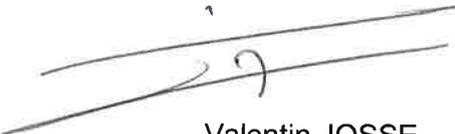
Vu l'accord de la commune de consentir, exceptionnellement, à une exonération de loyer d'un montant de 1 523,08 € pour une durée de deux mois.

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve la demande d'exonération de deux mois de loyer d'un montant de 1 523,08 € concernant la partie commerciale (Boulangerie) des locaux occupés par Monsieur et Madame Tirel,
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique et financière de cette exonération.

Le Président du Conseil d'Administration


Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
Courrier Arrivé

18 SEP. 2020